

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191104-019****du 04 novembre 2019****n°019****page 1/3****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 25****PRESENTS (24) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIH A RI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS (0) :****EXCUSES (1) : M.PICHON****Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET****RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE****OBJET : Attribution d'une aide à l'immobilier économique à la SCI RIC dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment industriel de la SAS IRIS**

Les entreprises du groupe l'Alliance fabriquent et commercialisent toute une gamme de produits autour de l'environnement urbain à destination des collectivités et des produits pour de grands donneurs d'ordre des secteurs du transport, de l'énergie et du bâtiment.

L'Alliance, nom donné à l'ensemble des sociétés portées par SERI (tête du groupe), est le regroupement de six entreprises industrielles spécialisées chacune dans leur domaine :

- SERI : spécialisée dans le petit mobilier urbain (Châtellerault),*
- ARI : produit et commercialise des panneaux d'affichage, PLV (supports publicitaires) durables, chariots et casiers de manutention et de transport (Châtellerault),*
- SOM : fabrique des corbeilles, des équipements pour les artisans du bâtiment; spécialisée dans la tôlerie fine (Châtellerault),*
- ESCALUX : spécialisée dans la fabrication d'escabeaux, échelles en aluminium (Montmorillon),*
- MDO : produit des abris voyageurs, poteaux d'arrêts et sanitaires (La Loupe, 28)*
- SERVICE URBAIN : spécialisée dans la pose de petits et gros mobiliers urbains (La Loupe, 28)*

Le groupe l'Alliance présente un effectif consolidé de 300 salariés au 31/08/2019.

Le savoir-faire des entreprises de l'Alliance est commun : la transformation du tube, du profilé, de l'acier et de l'aluminium. Le premier marché du groupe l'Alliance est le marché français du mobilier urbain.

Pour conforter sa position de leader et affirmer sa différenciation, l'Alliance crée un nouvel établissement à Châtellerault, la SAS IRIS, spécialisée dans le traitement de surface et la peinture sur acier pour les produits du groupe afin de proposer une finition de haute qualité et adapter le revêtement aux usages. Ainsi, le groupe a identifié un système équivalent à la galvanisation et a choisi de remplacer la peinture liquide par la peinture en poudre. Le futur outil industriel innovant d'IRIS consistera à automatiser et combiner plusieurs technologies de traitements différents sans rupture de charge.

L'objectif étant de concevoir un outil de production en capacité de traiter 200 000 pièces par an. Grâce à ce nouveau process, le groupe proposera une certification "quali steel coat", label européen qualité de laquage, peinture et revêtement sur l'acier garanti dix ans. IRIS prévoit également la certification ISO 14 000 de management de l'environnement.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191104-019****du 04 novembre 2019****n°019****page 2/3**

La SAS IRIS sera la première usine de traitement de surface en France utilisant ces technologies et ce process automatisé.

Les prévisions de création d'emplois pour l'établissement SAS IRIS sont de 12 ETP et 1 apprenti en année N+1; puis 6 ETP en N+2 et 7 ETP en année N+3; ; cette progression portant le nombre total d'emplois créés à 25 ETP en trois ans.

Une société civile immobilière, la SCI RIC, a été créée le 07/01/2019 afin de porter le financement de l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un immobilier en vue de sa mise à bail au profit de la SAS IRIS. La SCI RIC est détenue par la SAS SERI à 60% et la SEML Patrimoniaire de la Vienne à 40%.

L'investissement process est estimé à 4 135 000 €, pour lequel l'entreprise a obtenu une aide de la région Nouvelle-Aquitaine de 330 816 €.

L'investissement immobilier réalisé par la SCI RIC pour la construction d'une unité industrielle d'environ 5 000 m² est de 3 605 000 € HT.

Dans ce cadre, l'entreprise sollicite une aide à l'immobilier d'entreprise auprès de la C ommunauté d'agglomération de Grand Châtellerault.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la convention signée le 24 mai 2019 entre la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault et la R égion Nouvelle-Aquitaine en déclinaison du Schéma régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (S.R.D.E.I.I.),

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 29 mars 2016 portant ap p robat ion de la constitution d'une SCI entre l'entreprise SERI et la SEM Patrimoniaire de la Vienne, pour porter le projet immobilier d'IRIS,

VU l'article 3.I.1. 1 des statuts de la C ommunauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique,

CONSID É RANT la demande d'aide à l'immobilier d'entreprise en date du 23 septembre 2019 , présentée par l a SAS IRIS ,

CONSID É RANT l'impact économique du développement de l'entreprise sur le bassin d'emploi de Grand Châtellerault ,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une aide à l'immobilier d'un montant de 110 000 €, représentant 3,06% du coût HT de l'investissement immobilier, à la SCI RIC,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise ci-jointe,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20191104-019

du 04 novembre 2019

n°019

page 3/3

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 90.1 1 /2 313 /4300.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER